

**CONFERENCE SUR L'INITIATIVE DE TRANSPARENCE DES INDUSTRIES  
EXTRACTIVES ( EITI)**

**Présentation du Panel 2 sur le Futur de l'EITI,**  
Par Abbé Georges Loemba Ndendé, Coordinateur Diocésain  
Commission Justice et Paix, Pointe-Noire Congo- Brazzaville

*Londres, le 17 mars 2005*

Excellences,  
Mes dames  
Mesdemoiselles  
Messieurs  
Chers Collègues

## **1 Contexte**

Nous tenions pour commencer notre propos remercier sincèrement le Gouvernement Britannique à travers le DFID pour avoir initié l'initiative de transparence des industries extractives, et aussi pour nous avoir invité à prendre la parole au nom de la société civile au cours de cette importante rencontre.

L'exploitation des ressources naturelles, particulièrement les industries extractives n'a pas permis d'assurer le développement dans les pays producteurs de ces ressources. Bien au contraire, dans les pays comme le Congo-Brazzaville, le pétrole a été source de conflits violents et récurrents qui ont à maintes égards retardé les possibilités d'expansion économique, sociale et démocratique. En RDC, en Angola, l'opinion est témoin des déchirements qui ont rendu la réconciliation fastidieuse, voire impossible du fait de l'accaparement des richesses naturelles par les politiciens et autres guerriers. Qu'on se trouve au Nigeria où le peuple Ogoni a dû se soulever pour obtenir la reconnaissance de la légitimité de son combat, en passant par le Tchad, le Cameroun, le contexte est le même : en dépit de l'exploitation du pétrole qui fait de la région du Golfe de Guinée un partenaire économique de taille et convoité, cette richesse contraste avec la réalité dans ces pays dans lesquels les populations croupissent dans une misère indescriptible, voire inacceptable. Le pétrole considéré à juste titre comme une malédiction n'a été pour ces populations que source de malheurs, des guerres. Dans ces pays pourtant riches par leur sous sol, mais pauvres en réalités, les droits à l'éducation, à la santé, à un environnement sain, à l'eau potable, à l'électricité, bref le droit à une certaine humanité demeurent un défi majeur.

**C'est ainsi que la prise de parole des Eglises ces derniers temps, l'engagement de la société civile en général en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins des populations est tournée vers l'avenir, simplement parce qu'il nous semble évident que personne ne peut changer le passé, alors que nous pouvons tous nous mobiliser pour construire l'avenir, notre devenir.**

A ce titre, l'EITI est une des solutions à adopter pour résorber le paradoxe pétrole pauvreté relevé plus haut. Cette initiative est une chance à saisir par les gouvernements pour s'engager dans la transparence. Elle n'est pas une fin en soi comme cela a été souligné à plusieurs occasions, elle demeure une première étape dans un processus que nous encourageons aujourd'hui.

## **2 Société civile et EITI**

Si hier, les gouvernements ont été les seuls acteurs du Développement et de la Démocratie, aujourd'hui, face au contexte alarmant dans lequel se trouvent les économies et la faillite des gouvernements, principalement en Afrique, la société civile est devenue un partenaire incontournable avec le quel il faut compter pour atteindre l'objectif du développement durable.

L'Eglise dans son action en société et en humanité, aujourd'hui, a un certain nombre de valeurs fondamentales et de principes centraux qui guident sa vision future, parmi lesquelles :

- L'option préférentielle pour les pauvres : cette option n'est pas facultative, mais un choix prioritaire de Dieu et de l'église ; « *Pas de pauvres chez toi* », Dt 15. *C'est un ordre de Dieu, le peuple qui honore mon nom doit se mobiliser pour éradiquer la pauvreté ; qui outrage le pauvre, outrage son créateur, nous dit le livre des proverbes. Bien plus, Jésus s'est identifié aux pauvres, Mt 25, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait.*

- La justice sociale : Selon Jean 23, la richesse et la grandeur d'une nation ne se mesurent pas sur sa capacité d'accumulation, mais repose sur sa capacité de redistribution de cette richesse à tous ses citoyens

- Destination universelle des biens de la terre : la propriété privée est nécessaire et est en droit, mais ce droit n'est pas absolu. Il y pèse une hypothèque sociale, car la terre est un don de dieu.

- La Justice écologique : qu'allons nous laisser à nos enfants ? Une mer polluée sans poisson ? Une terre désertique et appauvrie ? Une forêt sans animaux et sans oiseaux ? Il s'agit ici du principe de précaution et de prévention pour les générations à venir, car nous aurons des comptes à rendre aux générations futures. Jean Paul 2 parle de la sauvegarde de toute la création.

- Principe de subsidiarité : ce principe repose sur la reconnaissance et le respect des corps intermédiaires, de leur capacité d'autonomie et de responsabilité. Ce principe est aux antipodes du centralisme et de la substitution, il exige plutôt complémentarité.

Au total, derrière ces principes et valeurs, se révèle en réalité le dieu de la vie : Qui est-il ? Ce dieu est capable de révolte devant la souffrance, d'indignation devant la misère ; **ce dieu est aussi capable d'interrogation : qu'as-tu fait de ton frère** ? nous dit le livre de la genèse. Ce dieu est capable d'engagement, de mobilisation, pour libérer, pour délivrer : « **J'ai vu la misère de mon peuple** » dit-il à Moïse, nous rappelle le livre de l'Exode. Bien mieux, Jésus déclare, « je suis venu pour que vous ayez la vie, et la vie en abondance » ; « l'esprit repose sur moi annoncer la paix et la libération », « je suis la résurrection et la vie ».

Dans ce sens, la société civile se veut comme un partenaire privilégié, une force de proposition alternative., l'EITI recommande pour sa mise en œuvre effective une implication concertée des acteurs que sont les gouvernements, les compagnies et la société civile.

Bien que la nécessité d'une réglementation internationale pour assurer des normes obligatoires de publication soit l'objectif privilégié de la campagne Publiez ce que vous payez, pour répondre au principe de volontariat de l'EITI, la société civile demeure convaincue qu'il s'agit d'une étape dans le processus, et rien ne dit que cette étape est d'avance acquise. Nous en voulons pour preuve les hésitations, les doutes, qui caractérisent l'engagement de certains gouvernements.

Pour notre part, nous tenons à encourager les gouvernements des pays qui ont adhéré à l'initiative et qui se déploient à la mettre en œuvre en lien avec la société civile. Le cas du Nigeria est à ce titre encourageant. L'expérience Nigériane est à juste titre utile d'être

congratulée, au regard des avancées en matière de transparence pétrolière et de développement de l'EITI dans ce pays. Le Tchad et le Sao Tomé et Príncipe qui ont à juste titre travaillé en amont à l'adoption d'un mécanisme de transparence avant même l'exploitation pétrolière sont encouragés à adhérer à l'EITI. De même que doivent être encouragés les pays comme l'Angola, le Cameroun, la RDC ...

### **3 Perspectives de l'EITI**

Sans engagement réel des gouvernements, l'EITI ne peut fonctionner. Cette initiative ne peut non plus avancer dans la sous région sans une participation effective de la société civile, qui par ailleurs est active et déterminée à faire avancer ce processus en partenariat avec les autres acteurs impliqués.

Au Congo, pays que je connais le mieux, parce que je suis congolais, l'église s'est questionnée en juin 2002 sur le paradoxe de l'abondance à travers l'appel pour une meilleure gestion des revenus pétroliers au service de la justice sociale et de la paix.

A partir de cet appel, une Coalition des organisations de la société civile s'active depuis septembre 2003, à relayer la campagne publiez ce que vous payez, en posant le problème de la transparence nécessaire pour assurer une redistribution équitable des revenus pétroliers.

La Coalition a pu obtenir du Gouvernement son engagement dans l'EITI depuis juin 2004 ; depuis cette date, et la déclaration publique de participation au processus en octobre 2004, aucun autre pas n'a été **posé**, bien que certaines publications soient disponibles à travers les sites officiels.

Cependant, il est possible de dire aujourd'hui qu'un processus de dialogue a été lancé entre les acteurs de l'EITI au Congo, avec l'organisation en février dernier d'une table ronde sous régionale sur l'EITI, autour du thème de « Pétrole, transparence et Développement ». Cette conférence a pu réunir autour d'une même table les représentants du gouvernement, des compagnies pétrolières dont, Total, ENI, et Chevron Texaco, ainsi que des acteurs de la société civile nationale et internationale, des représentants de la banque mondiale, du Consulat général de France. C'est ici l'occasion de remercier le DFID sa lettre de soutien à cette table ronde, ainsi que le Ministère français des Affaires Etrangères, qui par le biais du Consul Général de France à Pointe-Noire a bien voulu témoigner son appui à cette initiative de la Coalition Congolaise Publiez ce que Vous payez.

La rencontre a permis aux participants d'avoir une meilleure approche de la façon dont la collaboration pourrait s'établir entre ces différents acteurs dans le cadre de l'EITI. Elle a été un moment de partage et d'échange, l'expression d'un besoin qui a pu dégager un consensus sur le fait que:

- le pétrole est une ressource non renouvelable, la production décline en ce moment au Congo et les risques d'épuisement s'il n'y a pas découverte de nouveaux gisements sont réels.
- La gestion des revenus pétroliers du Congo n'a jusqu'à ce jour pas permis une diversification de l'économie de ce pays.
- Le fait que le Congo soit un pays producteur de pétrole n'a pas permis de réduire le niveau de pauvreté des populations.

- La dette gagée, les quantités de pétrole produites et payées sont mal connues des Congolais.

Il y a lieu d'aller vers une plus grande transparence afin de bâtir ensemble un développement durable et entre autre réduire la pauvreté.

La table ronde a reconnu les efforts réalisés par l'Etat notamment en publiant des informations sur le secteur pétrolier et en s'engageant dans l'initiative EITI. Elle a décidé la poursuite du dialogue entre les différents partenaires et recommandé à l'Etat de créer dans les meilleurs délais un groupe de travail multipartite qui aura pour mission de :

- mettre en place un programme d'action pour la mise en œuvre intégrale de l'EITI
- identifier et mettre au point ce qui est nécessaire d'être publié et sous quelle forme
- faire des propositions pour réduire les clauses de confidentialité dans les contrats pétroliers

Par ailleurs, la table ronde a recommandé aux institutions internationales telle que la Banque Mondiale et aux organisations non gouvernementales internationales d'appuyer le renforcement des capacités de la société civile de manière à la rendre compétente pour dialoguer et participer au suivi du processus de mise en œuvre de l'EITI, comme cela est prévu dans le cadre de référence de cette Initiative.

Le gouvernement du Congo est donc attendu pour le lancement du processus EITI, après cette étape réalisée par la société civile congolaise.

L'atelier de Pointe-Noire qui a connu la participation des représentants de la société civile de l'Angola, du Tchad, du Cameroun, de la RDC a été une opportunité pour l'élaboration d'un plan d'action sous régional de mise en œuvre de la transparence en matière des industries extractives, et particulièrement de l'EITI dans les pays du Golfe de Guinée.

Cette initiative devrait être encouragée et soutenue, car elle atteste des dispositions positives de la société civile à avancer dans le processus, sans complexe, et sans arrières pensées.

L'adoption d'un mécanisme de transparence des revenus pétroliers au Congo est à l'heure actuelle, l'un des défis de l'initiative de transparence des industries extractives.

### **Conclusion :**

*-L'engagement en matière d'EITI peut être une chance, en terme de réponse volontaire des gouvernements à la nécessité de transparence des revenus pétroliers ; ce déficit en matière de transparence pourrait être comblé grâce à l'EITI et permettrait d'accéder au développement durable.*

*-Tous partenaire, Tous responsable :*

*Les compagnies pétrolières, les institutions financières internationales doivent aider les Etats et la société civile à dialoguer pour établir des partenariats fructueux et en toute responsabilité.*

*Au Congo et en Afrique subsaharienne, deux saisons se complètent : la saison des pluies et la saison sèche.*

*L'Etat ne ressemblerait-il pas à la saison des pluies, avec sa providence de pluies, tantôt torrentielles, tantôt fines ; et la société civile ne ressemblerait-elle pas à la saison sèche, avec son potentiel d'énergie, de conservation ? L'image ici nous a servi pour montrer la complémentarité, utile et nécessaire, le partenariat attendu, souhaité et fructueux entre l'Etat et la société civile dans ce projet de l'EITI.*